



PREFECTURE DE LA CHARENTE MARITIME



**Direction Départementale  
des Services Vétérinaires  
de la Charente Maritime**

**Service Santé et Protection Animales**

Dossier suivi par :  
Jean-Pierre DAVID

☎ : 05.46.68.61.12

Réf. : JPD/PDa n° SA0900600  
Depoix-Earl Carpio.odt

# Attestation

La DIRECTRICE DEPARTEMENTALE des SERVICES VETERINAIRES de la CHARENTE-MARITIME atteste que l'exploitation piscicole mentionnée ci-dessous, est contrôlée régulièrement par les Services Vétérinaires j de la Charente-Maritime et fait partie de la zone agréée CEE en conformité avec la décision de qualification 99/550/CE du 20/07/99

*NOM et Adresse du Responsable* : Monsieur DEPOIX

*Adresse de l'élevage* : E.A.R.L. CARPIO - « Le Bourg » - 17150 CONSAC

*N° Agrément* : RO 17-0012

Cette attestation est accordée sous réserve que les poissons vivants ne présentent pas de vices apparents, mentionnés à l'article R 232-18 - 2° du Code Rural (voir au verso).

Cette attestation est valable jusqu'au **31 décembre 2010**, pour l'espèce Poissons d'Etangs.

Fait à LA ROCHELLE, le 28 OCTOBRE 2009

La Directrice Départementale des Services Vétérinaires,

Dr Valérie CAMPOS

## ANNEXE III

Liste des vices apparents mentionnés au 2°/ de l'article R.232.18 du Code Rural.

### **POISSONS VIVANTS**

Plus de 5% de poissons présentant l'un ou l'autre, ou plusieurs, des vices apparents suivants :

- 1 - Ulcère, hémorragies sur tout le corps, toutes lésions,
- 2 - Présence de bulles de gaz sur le corps,
- 3 - Sujets difformes,
- 4 - Bosses ou excroissances,
- 5 - Maigreur maladive,
- 6 - Ventre gonflé,
- 7 - Ecailles hérissées,
- 8 - Champignons ou « mousse » sur le corps,
- 9 - Points blancs sur le corps,
- 10 - Anus saillant et rouge en dehors de la période de reproduction,
- 11 - Perte d'oeil,
- 12 - Gros yeux,
- 13 - Oeil opaque,
- 14 - Cavités dans opercules,
- 15 - Branchies hémorragiques,
- 16 - Branchies très pâles,
- 17 - Présence de parasites sur les branchies,
- 18 - Pourriture des branchies,
- 19 - Hémorragie à l'insertion des nageoires,
- 20 - Pourriture des nageoires.

### **OEUFS DE POISSONS**

- 1 - Opacité sur au moins 10 % des oeufs du lot,
- 2 - Présence de « mousse » (infestation fongique)

### **ECREVISSES**

- 1 - Pinces pendantes, faibles mouvements,
- 2 - Marche soulevée sur la pointe des pattes, l'abdomen replié,
- 3 - Mouvements désordonnés, raidissement, pas de réflexe de défense.